NATIONS UNIES







UNEP/MED BUR.92/3



Programme des Nations Unies pour l'Environment Plan d'action pour la Méditerranée Distr. : Limitée 25 février 2022

Original: Anglais

Français

92^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Istanbul, Turquie, 24 - 25 mars 2022

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en décembre 2021 – février 2022

Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période décembre 2021 – février 2022

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Table des matières

		Page
I.	Introduction	1
II	Activités principales/résultats par thème lié à un résultat spécifique du Programme de travail (PdT)	1
	Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire	1
	Programme 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité	3
	Programme 3. Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique	6
	Programme 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue	6
	Programme 5. Gouvernance	8
	Programme 6. Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée	13
	Programme 7. Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes	15

I. Introduction

- 1. Le présent rapport couvre les activités menées entre décembre 2021 et février 2022, ainsi que les résultats obtenus au cours de cette période. Les rapports du Secrétariat sur les questions spécifiques et sur les questions d'ordre financier et administratif sont préparés dans des documents distincts, à savoir les documents UNEP/MED BUR.92/5 et UNEP/MED BUR.92/4 respectivement.
- 2. Au cours des prochains mois, le Secrétariat examinera les différents moyens de rendre compte au Bureau des progrès accomplis, afin d'assurer une meilleure harmonisation des rapports et de se concentrer sur les priorités. Pour cela, il pourra notamment ajuster le format du document précédemment publié sous le titre « Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP XX » ; examiner des moyens d'informer sur la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle d'Antalya conjointement avec le Plan de travail ; et faire un meilleur usage des tableaux de planification et de priorités que le Secrétariat élabore avec le Comité exécutif de coordination (CEC) et qui sont, selon la pratique, présentés aux réunions des points focaux du PAM.
- II. Activités principales/résultats par thème lié à un résultat spécifique du Programme de travail (PdT)

<u>Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire</u>

Résultat 1.1. Des stratégies et un plan d'action de lutte contre les déchets marins et la pollution par les matières plastiques ont été élaborés et mis en oeuvre au moyen d'approches globales, cohérentes et collaboratives

- 3. Le CAR/CPD et le MEDPOL coordonnent l'organisation de la réunion sur les pratiques optimales en matière de déchets marins, qui se tiendra en marge du forum international MARLICE sur les déchets marins et l'économie circulaire (16-20 mai 2022, Séville, Espagne).
- 4. Le CAR/CPD a entrepris l'élaboration d'une note d'orientation comportant des recommandations visant à la réalisation d'un bon état écologique (BEE) en vertu de l'OE10 du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes (IMAP) sur les déchets marins dans les aires marines protégées (AMP) de la Méditerranée. Cette note d'orientation s'inscrit dans le processus de capitalisation du projet Plastic Busters MPAs, basé sur les résultats des différentes activités mises en œuvre dans le cadre de ce projet.
- 5. En coopération avec le Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable, le CAR/CPD élabore une formation régionale visant à renforcer la compréhension autour des microplastiques et à déterminer les moyens de résoudre les problèmes connexes. Cette formation se déroulera à travers plusieurs sessions en ligne qui seront organisées en avril et juin 2022.
- 6. Des accords de financement à petite échelle ont été conclus et signés avec neuf pays dans le cadre du projet MED II sur les déchets marins et de l'accord de coopération avec le Ministère italien de la transition écologique.
- 7. Le CAR/CPD établit actuellement plusieurs processus visant à fournir une assistance technique aux pays du sud de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Liban, Maroc et Tunisie) en matière d'instruments réglementaires afin de réduire et de prévenir l'utilisation d'articles en plastique à usage unique, conformément aux directives techniques connexes préparées par le Centre. Ces processus bénéficient du soutien du projet WES et du projet Med II sur les déchets marins projets financés par l'UE.
- 8. Le REMPEC a fourni un soutien technique au MEDPOL dans le cadre des activités relatives à l'amélioration de la gestion des déchets marins provenant de sources marines dans les ports et les marinas du projet MED II sur les déchets marins financé par l'UE, et une liaison a été établie avec le Maroc.

Résultat 1.2. Une réponse holistique et efficace de lutte contre la pollution d'origine terrestre et maritime, dans le cadre de la politique globale de l'approche écosystémique pour la Méditerranée, (produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruit, hydrocarbures et pollution émergente) est mise en œuvre pour assurer la durabilité des écosystèmes côtiers et marins en Méditerranée

9. Plusieurs activités sont en cours pour a) appuyer la mise au point des projets de plans régionaux sur l'agriculture, l'aquaculture et la gestion des eaux pluviales ; b) contribuer à l'élaboration des normes de prétraitement des effluents industriels pour les industries qui rejettent leurs effluents dans les systèmes de collecte des eaux usées urbaines ; c) établir les normes applicables au dessalement ; d) assurer le suivi de la mise en œuvre des directives relatives au registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) et au budget national de base nationaux par les pays et évaluer les tendances de la pollution aux niveaux national, sous-régional et régional (en accordant une attention particulière à l'aquaculture). Plusieurs modèles d'accord de financement à petite échelle sont en cours d'élaboration afin de mettre en œuvre ces directives dans les pays. Des travaux ont également été lancés pour mettre à jour les

directives relatives à l'élimination des matériaux inertes non contaminés ; une mise à jour en synergie avec le protocole de Londres de l'Organisation maritime internationale (OMI) est en préparation.

- 10. Un appel d'offres pour l'enlèvement d'équipements contaminés par des biphényles polychlorés (PCB) est en cours. Le contrat porte sur l'enlèvement de 785 tonnes de PCB en Algérie et au Liban (Phase 1 du Sous-Projet 1.1 du MedProgramme). Des accords juridiques avec l'Algérie et le Liban sont en place afin de faciliter l'exécution de ce contrat.
- 11. Au Liban, au Maroc et en Tunisie, un inventaire et un échantillonnage des nouveaux polluants organiques persistants (PFA, HBCD, PCCC) sont en préparation. Des feuilles de route pour la mise en conformité de la législation nationale avec les engagements actuels de la Convention de Stockholm sont en cours de rédaction.
- 12. Une note technique pour la création d'un module de Master sur les plastiques et leurs additifs dans une économie circulaire est en cours de préparation. Cette formation sera proposée dans les universités d'Algérie, du Maroc et de Tunisie (Master sur la gestion des changements environnementaux en Méditerranée). Ce projet est financé par un accord avec le Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (projet INPLASTICS).
- 13. Le REMPEC a signé une lettre d'accord avec le Cedre (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux, France), pour la finalisation d'un document d'orientation intitulé « Condensats Guide d'intervention chimique », conformément aux recommandations de la 14e réunion des points focaux du REMPEC. Le REMPEC a également établi des contacts avec les institutions partenaires et l'OMI afin de coordonner la préparation des ateliers nationaux sur l'évaluation des capacités de gestion en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures dans les états côtiers de la Méditerranée centrale et orientale et la mise en œuvre des plans d'amélioration qui en découlent.
- 14. Le REMPEC a commencé l'élaboration des modalités de création et de fonctionnement éventuelles d'un « Fonds bleu » régional, y compris en termes de gouvernance et de financement. Il a également assuré la liaison avec le Secrétariat de l'Accord RAMOGE (Accord relatif à la protection de l'environnement marin et côtier d'une zone de la mer Méditerranée) afin de mieux coordonner et planifier les activités conjointes, notamment l'utilisation éventuelle du projet de rapport commun de détection/enquête sur les pollutions marines par hydrocarbures élaboré par le Réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS) au cours de l'opération OSCAR-MED 2022, ainsi que la participation des Parties contractantes à la Convention de Barcelone aux prochaines opérations OSCAR-MED.
- 15. Le CAR/Plan Bleu a établi des contacts préliminaires avec l'*Institut méditerranéen de l'eau* (IME) afin de mettre en synergie les activités relatives à l'établissement d'un état des lieux du dessalement au sein de l'observatoire WESR Med, ainsi qu'avec l'*Agence française de développement* pour élaborer un outil d'aide à la décision relatif aux investissements durables en matière de dessalement.
- 16. Le MED POL a participé à la 15^e réunion du Groupe international de coordination des RRTP (ICG-15), le 26 janvier 2022, et a contribué aux efforts continus de mise à jour des annexes relatives aux sources de pollution situées à terre ainsi qu'à l'élaboration de techniques et de méthodologies d'estimation du budget national de base et des RRTP pour les sources diffuses et l'aquaculture.

Résultat 1.3. Des approches systémiques fondées sur les principes de l'économie circulaire, l'écoinnovation ainsi que de la consommation et la production durables ont été intégrées dans les secteurs d'activité clés qui constituent les principales sources de pollution.

- 17. En ce qui concerne le Plan d'action régional sur la consommation et la production durables (CPD) en Turquie, la chaîne de valeur de la construction et de la démolition et la feuille de route correspondante font l'objet d'un examen par le Ministère de l'environnement, de l'urbanisation et du changement climatique. Les prochaines étapes sont en cours de discussion en vue de l'organisation d'un atelier national.
- 18. Le programme Switchers Support poursuit la mise en œuvre de ses activités, dans le droit fil des progrès réalisés au cours du dernier exercice biennal. Au nombre de ces activités, citons l'élaboration d'un bulletin d'information sur le développement durable des entreprises, « ACT Network » ; l'utilisation par de nouveaux membres de la boîte à outils Switchers, qui fournit des outils pour le développement durable des entreprises aux entrepreneurs, aux organisations de soutien aux entreprises et aux experts, ainsi que la mise en place d'un système d'amélioration continue ; la finalisation de la méthodologie d'innovation ouverte, qui précède le développement de la plateforme numérique qui servira à gérer les communautés d'innovation ouverte ; la création d'une plateforme Switchers Products, qui hébergera les produits et services des membres de la communauté Switchers ; et la rédaction et la diffusion d'une note d'orientation par l'Observatoire mondial des Nations Unies sur la finance durable, ainsi que la conception de la structure de l'Observatoire.

Résultat 1.4. L'approche « Une seule santé », qui associe la santé humaine et des écosystèmes à la réduction et à la prévention de la pollution, élaborée et mise en oeuvre en tenant compte des leçons tirées de la pandémie de COVID-19.

- 19. La proposition conjointe et coordonnée relative à la désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufire (ECA SOx Med), figurant à l'annexe de la Décision IG.25/14, a été soumise le 4 février 2022, par la France au nom des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et des États membres de l'Union européenne, à la 78^e session du Comité de la protection du milieu marin de l'OMI (MEPC 78) (Londres, Royaume-Uni, 6-10 juin 2022).
- 20. Compte tenu de ce qui précède, les besoins de l'Algérie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Égypte, d'Israël, du Liban et de la Libye sont en cours d'évaluation, et les plans de travail et les calendriers relatifs à leur ratification et à la mise en œuvre effective de l'Annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), ainsi qu'à leur mise en œuvre de l'ECA SOx Med, sont en cours d'élaboration en consultation avec les pays concernés.
- 21. Un projet de stratégie régionale de collecte de fonds visant à soutenir les États côtiers méditerranéens en ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre effective de l'Annexe VI de MARPOL, ainsi que la mise en œuvre de l'ECA SOx Med et des mesures de conformité connexes, a été communiqué au Secrétariat de l'OMI et à l'Unité de coordination du PAM avant d'être transmis aux Parties contractantes qui n'ont pas encore ratifié l'Annexe VI de MARPOL. Le REMPEC a également établi des contacts avec les parties prenantes concernées en vue de fournir un soutien technique, par le biais d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités, notamment un soutien financier et des activités de mobilisation des ressources, afin de répondre aux besoins des Parties contractantes.
- 22. La vidéo promotionnelle sur l'ECA SOx Med a été mise à jour suite à l'adoption de la décision correspondante.
- 23. Le CAR/Plan Bleu a pris contact avec l'*Institut de recherche pour le développement* (IRD) en vue d'organiser un atelier conjoint sur l'approche « Une seule santé » en Méditerranée occidentale.

<u>Programme 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité</u> Résultat 2.1. La restauration des écosystèmes présentant le meilleur potentiel de régénération permet d'améliorer leur résilience

- 24. La réunion de lancement du projet WaterLANDS a eu lieu les 13 et 14 janvier 2022. Le CAR/Plan Bleu figure parmi les principaux partenaires en charge des activités de capitalisation. En outre, en collaboration avec les projets Interreg de la Communauté pour la protection de la biodiversité méditerranéenne (MBPC), le CAR/Plan Bleu travaille actuellement à l'élaboration d'un document d'orientation sur les défis transformateurs pour la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle de la biodiversité en Méditerranée.
- 25. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), dirigée par le PNUE et la FAO, le Bureau régional de l'Europe du PNUE a lancé, en collaboration avec le centre GRID-Arendal et le Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC), ainsi qu'avec les Secrétariats des Conventions et des Plans d'action relatifs aux mers régionales, dont le PNUE/PAM, la préparation d'un projet regroupant les cinq mers régionales paneuropéennes : la mer Méditerranée, la mer Noire, la mer Caspienne, la mer Baltique et le bassin de l'Atlantique du nord-est. Ce projet pourrait être sélectionné parmi les projets phares du PNUE dans le cadre de la Décennie des Nations Unies. À long terme, il vise à protéger, préserver et restaurer l'intégrité écologique et la diversité biologique des mers régionales paneuropéennes en améliorant la gestion des aires marines écologiquement et biologiquement importantes (EBSA) et en créant des AMP efficaces au sein de ces aires.
- 26. La contribution du PAM/Méditerranée au projet susmentionné est en cours de préparation. Le CAR/Plan Bleu a proposé des activités liées à l'évaluation/analyse socio-économique des bénéfices issus des activités de restauration, ainsi qu'à la gestion des connaissances et au renforcement des capacités, notamment par des approches participatives dans les forums de gouvernance au niveau régional, mais aussi au niveau des cas pilotes. Les activités proposées par le CAR/ASP visent à reproduire les activités de restauration dans les zones prioritaires (par exemple, les AMP existantes ou à venir) en trois phases, à savoir i) un examen complet des projets antérieurs afin de dresser un inventaire des techniques de restauration, des réseaux de scientifiques et de gestionnaires, et des leçons tirées des expériences passées ; ii) un renforcement approfondi des capacités et une formation au niveau du site (formation en cours d'emploi), y compris des activités de suivi et d'évaluation, et des ateliers locaux ; iii) des activités de restauration dans cinq sites pilotes, notamment des activités de sensibilisation et une forte composante de communication tout au long du processus (résultats disponibles dans les plateformes pertinentes, atelier régional des parties prenantes). Le CAR/PAP devrait se joindre au consortium, qui sera également élargi à certains partenaires clés. Le Secrétariat informera les points focaux du PAM en temps voulu, lorsque le cadre logique du projet sera suffisamment mature pour engager le

dialogue en vue d'identifier les sites pilotes pertinents et d'obtenir le soutien des Parties contractantes intéressées.

Résultat 2.2. Un réseau méditerranéen complet, cohérent, efficace et durable d'AMP et d'AMCZ bien gérées mis en place et élargi

- 27. Co-organisée par le CAR/ASP, le MedPAN, le WWF Méditerranée et la Fondation Prince Albert II de Monaco, le Forum 2020 des aires marines protégées en Méditerranée s'est tenu du 28 novembre au 1^{er} décembre 2021 à Monaco (Musée océanographique de Monaco et Novotel) ainsi qu'en visioconférence. Il a rassemblé 224 participants provenant de 26 pays méditerranéens et autres. Parmi les participants figuraient la communauté des AMP au sens large, principalement les organismes de gestion ou les autorités publiques nationales ou locales en charge des AMP (29 %), des universités, des instituts de recherche et des experts (18 %), des ONG (18 %), des institutions intergouvernementales internationales ou régionales (10 %) et des réseaux (10 %). En outre, 466 participants ont assisté au Forum en ligne (sur 517 inscrits). La feuille de route post-2020 pour les AMP en Méditerranée, qui fait partie du processus de collaboration du Forum des AMP, a été élaborée sur la base des commentaires issus des sessions du Forum.
- 28. Un questionnaire sur les autres mesures de conservation efficace par zone (AMCEZ) est en cours d'élaboration et sera diffusé aux Parties contractantes. Il vise à évaluer la compréhension du concept d'AMCEZ, à suivre les progrès des AMCEZ au niveau national et à documenter les expériences et les défis nationaux.
- 29. Des contacts préliminaires ont été établis avec le Secrétariat de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) afin d'entamer des discussions sur le thème des AMCEZ dans le cadre des mandats respectifs des deux Secrétariats et d'évaluer les synergies et les modalités de coopération possibles dans cette nouvelle priorité.
- 30. Une formation intitulée « Maîtriser l'efficacité de la gestion et la viabilité financière des aires marines protégées » s'est déroulée du 7 au 10 février 2022 en ligne et a rassemblé 24 participants de six pays méditerranéens. Cette formation a été précédée d'une préformation organisée les 2 et 3 février 2022, sous forme de visioconférence, à l'intention des mentors des six pays participants afin de renforcer leurs capacités en matière de communication, de tutorat et de formation.
- 31. Le CAR/ASP organise la troisième réunion du Groupe ad hoc consultatif d'experts pour les AMP en Méditerranée (AGEM) le 1^{er} mars 2022, par visioconférence. La réunion permettra de fournir des orientations sur i) l'élaboration du cadre d'évaluation et de suivi de la Stratégie-2020 pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les AMCEZ en Méditerranée, ii) la mise en œuvre de la Stratégie régionale post-2020, et iii) la mise en œuvre du pilier stratégique relatif aux AMCEZ. Enfin, elle aboutira à un accord sur le programme de travail de l'AGEM pour la période 2022-2023.
- 32. Les phases d'évaluation-diagnostic de l'élaboration des plans de gestion de la réserve naturelle de la côte de Tyr au Liban et de la zone de Shash dans le golfe de Syrte en Libye ont été initiées et seront présentées et évaluées d'ici juin 2022. L'élaboration du plan de gestion de la future AMCP des îles Kuriat (Tunisie) a débuté à la fin du mois de mars 2021. Les résultats de la première phase ont été approuvés par les autorités nationales tunisiennes en octobre 2021. La deuxième phase, à savoir l'élaboration du nouveau plan de gestion proprement dit, est en cours et devrait s'achever en mars 2022. S'agissant de l'aire de protection spéciale pour l'environnement de Foça (Turquie), les processus d'élaboration du plan de gestion ont été lancés depuis mai 2021. Le rapport d'évaluation-diagnostic a été élaboré et approuvé par le Ministère de l'environnement et de l'urbanisation et sa Direction générale des ressources naturelles en septembre 2011. L'élaboration du nouveau plan de gestion s'achève en février 2022. En ce qui concerne le parc national d'Al Hoceima (Maroc), des ateliers locaux et des consultations techniques sur le terrain ont été organisés, en dépit de la crise du COVID. Les résultats de la première phase sont attendus pour la fin du mois de mars 2022. L'élaboration d'un nouveau plan de gestion devrait s'achever en mai 2022.
- 33. Dans le cadre du MedProgramme financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la réunion de lancement du Sous-Projet 3.1 « Appui à la gestion et élargissement des aires marines protégées en Libye » a été organisée par le Ministère de l'environnement libyen ainsi que le CAR/ASP du PNUE/PAM, l'UICN et le WWF le 16 février 2022. La réunion a été l'occasion de discuter en détail avec les parties prenantes nationales et locales des activités prévues et d'établir une feuille de route pour la mise en œuvre de ces activités, assortie d'un calendrier précis.
- 34. Le nouveau système d'évaluation en ligne des ASPIM se trouve dans sa dernière phase de test, avant son partage en ligne au sein de la plateforme collaborative des ASPIM. Les autorisations d'accès seront alors fournies aux utilisateurs potentiels du système, notamment les points focaux des ASP/DB et les gestionnaires des ASPIM. Le CAR/ASP lance un appel à subventions pour faire participer les organisations de la société civile locales dans la gestion et le développement durable des ASPIM et de leurs environs, grâce à la mise en œuvre d'activités sur le terrain dans l'ASPIM de la côte de Tyr (Liban) et l'ASPIM de l'île de Kneiss (Tunisie).

35. Le CAR/ASP a démarré les activités visant à étendre les bonnes pratiques et à permettre la mise en réseau des gestionnaires d'ASPIM, notamment par le biais d'un programme de jumelage dédié. Des jumelages entre l'ASPIM de la côte de Tyr (Liban) et l'ASPIM des îles Medes (Espagne) et entre l'ASPIM des îles Kneiss (Tunisie) et l'ASPIM du parc marin de la Côte bleue (France) sont en cours de préparation.

Résultat 2.3. Un état de conservation favorable des espèces menacées et en voie d'extinction et de leurs principaux habitats en Méditerranée a été atteint.

- 36. Le CAR/ASP a lancé l'organisation de symposiums sur les habitats clés marins (végétation marine, bioconcrétions coralligènes et calcaires et habitats obscurs) et les espèces non indigènes en Méditerranée, qui se tiendront du 19 au 23 septembre 2022 à Gênes, en Italie. Les symposiums seront organisés grâce au soutien de l'Institut italien pour la protection et la recherche environnementales, et en collaboration avec le Département des sciences de la terre, de l'environnement et des sciences de la vie de l'Université de Gênes. Les premières informations à ce sujet seront communiquées avant la fin du mois de février 2022. Les symposiums sont également organisés avec le soutien financier du projet NTZ/AMP, financé par MAVA. Un site Web spécifique est mis en place pour gérer les présentations et les articles.
- 37. Le 31 janvier 2022, le programme de collecte de données sur les prises accidentelles, lancé en novembre 2020 par le CAR/ASP en collaboration avec des partenaires tunisiens, s'est achevé avec succès. L'analyse des données commencera fin février 2022 lorsque la CGPM aura envoyé le modèle de rapport à tous les partenaires de MedBycatch. En parallèle, des essais de réduction des prises accidentelles sont en cours en Tunisie ; ils ciblent principalement les tortues de mer et les poissons cartilagineux (chalutiers, palangres et filets maillants).
- 38. Dans le cadre des projets MAVA, MedByatch, NTZ/AMP et Marine Turtles et suite à une première session tenue en novembre 2021, le CAR/ASP du PNUE/PAM a organisé le 4 février 2022 à Tabarka (Tunisie) une deuxième session de formation sur le terrain portant sur la lutte contre les incendies à bord, la survie en mer et la sécurité à bord, et destinée aux observateurs des prises accidentelles et aux gardes des zones marines protégées en Tunisie. La formation a été réalisée par l'Agence de la vulgarisation et de la formation agricoles.
- 39. Le 7 février 2022, la FAO, la CGPM et le Groupe de coordination régionale de la Méditerranée et de la mer Noire, en collaboration avec le CAR/ASP du PNUE/PAM, ont organisé un cours de formation virtuel sur l'identification et la manipulation des espèces vulnérables de requins, de raies et de batoïdes capturés accidentellement lors des opérations de pêche, axé sur les espèces figurant aux Annexes II et III du Protocole ASP/DB de la Convention de Barcelone, à l'intention des observateurs scientifiques et des experts des pays de la Méditerranée et de la mer Noire, ainsi que des organisations partenaires concernées. Plus de 350 participants ont assisté à cette formation.
- 40. Dans le cadre du projet MAVA sur les tortues marines, le CAR/ASP, en tant que chef de file de ce projet, prépare une étude visant la création d'un partenariat pour les tortues marines post-MAVA en Méditerranée, qui fera l'objet d'un examen lors d'une réunion d'experts ad hoc organisée en marge du comité de pilotage du projet (Denizli, Turquie 15-18 mars 2022).
- 41. Dans le cadre du projet QuietSEA, financé par la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, le CAR/ASP a entamé la rédaction du livrable 2, « Options pour les valeurs seuils de l'UE pour le bruit impulsif du descripteur 11 critère 1 de la DCSMM ».
- 42. En novembre 2021, le CAR/ASP a lancé un appel d'offres pour l'élaboration de cartes portant sur la répartition des herbiers de Posidonies, des assemblages coralligènes et des habitats de grottes marines en Méditerranée. L'objectif consiste à élaborer des cartes de répartition des herbiers de Posidonies, des assemblages coralligènes et des habitats de grottes marines à partir des données disponibles en ligne, des données nationales et des données du CAR/ASP, conformément au projet NTZ/AMP et au Programme de travail 2022-2023 du CAR/ASP (activité 3.1.1). Les cartes de répartition devraient être prêtes pour juin 2022.

Résultat 2.4. Les introductions d'espèces non indigènes ont été réduites au minimum et les voies d'introduction sont sous contrôle.

- 43. Le deuxième Symposium méditerranéen sur les espèces non indigènes devrait se tenir en même temps que les symposiums méditerranéens sur les habitats clés marins et les espèces non indigènes, organisés du 19 au 23 septembre 2022 à Gênes, en Italie.
- 44. Le REMPEC a obtenu le financement nécessaire du Programme intégré de coopération technique de l'OMI afin de soutenir l'harmonisation des procédures en Méditerranée conformément à la Convention sur la gestion des eaux de ballast (BWM), suite à l'adoption de la Stratégie de gestion des eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027), comme indiqué dans l'Annexe de la Décision IG.25/17. Le REMPEC a également entamé les préparatifs nécessaires à l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources (et éventuellement d'une proposition de

projet) pour mettre en œuvre ladite Stratégie, ainsi que les activités visant à soutenir l'élaboration de procédures harmonisées pour les exemptions en vertu de la règle A-4 de la Convention BWM, notamment les protocoles régionaux (dans la mesure où ils concernent les exemptions) pour les enquêtes portuaires et l'évaluation des risques.

45. Depuis février 2020, le CAR/ASP a collaboré avec le Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et la Fondation Prince Albert II de Monaco pour organiser la troisième édition du Forum des aires marines protégées en Méditerranée, qui s'est tenu à Monaco du 28 novembre au 1^{er} décembre 2021. Le Forum a réuni à Monaco 224 participants issus de 26 pays méditerranéens et d'ailleurs, et a enregistré la participation en ligne de 466 personnes supplémentaires. Il avait pour objectif d'enrichir le contenu du projet de feuille de route post-2020 pour les AMP grâce aux travaux des différentes sessions de travail organisées tout au long du Forum.

Programme 3. Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique

Résultat 3.1. Le cadre juridique, politique et institutionnel a été renforcé aux niveaux régional et national pour relever efficacement les défis liés aux changements climatiques (inondations, érosion, dégradation des sols, pollution, catastrophes, etc.)

46. La Plateforme d'information sur la résilience pour les villes et les villages de l'Adriatique (ADRIADAPT, https://adriadapt.eu), mise en place dans le cadre du projet de l'Union européenne Interreg par la Croatie et l'Italie a été enrichie d'un ensemble d'options d'adaptation allant des options sociétales, vertes (fondées sur la nature) et grises (ingénierie); de directives et de manuels d'adaptation, notamment l'outil de planification intégrée de l'adaptation; d'exemples de bonnes pratiques; de support de sensibilisation; et de nombreuses autres informations utiles. Les outils et les informations contenus dans la Plateforme sont facilement exploitables par tous les pays méditerranéens.

Résultat 3.2. Des solutions techniques fondées sur la nature favorisant la prévention ou la réduction de l'incidence des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers et marins et accroître la résilience à la variabilité et à l'évolution du climat

- 47. Le CAR/Plan Bleu et le CAR/ASP travaillent avec les partenaires impliqués dans le Pavillon méditerranéen du Congrès de l'UICN, en vue de synthétiser et de publier les connaissances exposées lors des évènements qui ont eu lieu sur ce pavillon, en mettant l'accent sur les solutions fondées sur la nature.
- 48. Une réunion avec les donateurs (Italie), le PNUE/PAM et le REMPEC a été organisée à Rome, en Italie, en février 2022, pour discuter de la note conceptuelle relative au projet GHG Med soumise en 2021.

Résultat 3.3. La compréhension et la connaissance des changements climatiques et de leurs effets sur l'environnement et le développement ont été améliorées

- 49. Le Secrétariat du réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC) a jeté les bases de l'élaboration des trois rapports thématiques. La désignation des auteurs principaux est en cours, et une réunion des auteurs est prévue en mai 2022.
- 50. Le CAR/Plan Bleu participe au consortium qui a postulé à l'appel de l'Agence européenne pour l'environnement pour le Centre thématique européen sur les conséquences, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique.
- 51. La Plateforme Sea'ties Ocean and Climate a pour objectif d'analyser les réponses des villes à l'élévation du niveau de la mer et de faciliter l'échange de connaissances et de retours d'expérience concrets à l'échelle mondiale, afin de mettre en évidence les bonnes pratiques et de surmonter les défis communs. Des discussions préliminaires ont eu lieu en vue d'évaluer la synergie et la coopération potentielles entre cette initiative et le projet conjoint MedProgramme/FSCC, intitulé « Renforcer l'adaptation régionale au changement climatique dans les zones marines et côtières de la Méditerranée ». Le PNUE/PAM, par le biais du MedProgramme, contribuera à l'atelier régional méditerranéen qui se tiendra en mars ou avril 2022 afin de promouvoir l'échange de connaissances et le partage d'expériences en matière d'adaptation des villes côtières.

Résultat 3.4. Les efforts d'atténuation des changements climatiques ont progressé grâce aux méthodes de l'économie circulaire, à l'utilisation plus rationnelle des ressources et à l'adoption de stratégies commerciales visant à parvenir à la neutralité carbone

<u>Programme 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie</u> circulaire et bleue

Résultat 4.1. Le caractère durable des ressources côtières et marines est garanti grâce à l'application en synergie de diverses approches de planification et de gestion qui tiennent dûment compte, entre autres, des interactions terre-mer.

- 52. Le 3 décembre 2021, le CAR/PAP et le CAR/Plan Bleu ont tenu le premier atelier de préparation du plan de gestion côtière de la baie de Boka-Kotorska; cet atelier conjoint de Scoping et de Climagine, organisé à Tivat, au Monténégro, a été réalisé dans le cadre du Sous-Projet 2.1 du MedProgramme. L'atelier a rassemblé des représentants des gouvernements nationaux et locaux, des institutions concernées, des ONG et des entités privées. Il s'est conclu par la définition des thèmes prioritaires qui seront couverts par le plan et par un accord sur les actions à entreprendre pour assurer le développement durable et la protection de l'environnement dans la baie.
- 53. Le CAR/PAP et le CAR/Plan Bleu ont organisé des réunions en ligne avec les parties prenantes nationales et locales concernant la préparation d'un plan de gestion côtière pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima au Maroc. Le rapport de démarrage a été rédigé et l'atelier de démarrage « Climagine 1 » doit se dérouler à Tanger, le 16 mars 2022.
- 54. Le CAR/Plan Bleu travaille actuellement à la mise en œuvre de deux activités visant à identifier les paramètres et indicateurs à surveiller pour atteindre le bon état écologique sur la zone côtière méditerranéenne, et à rédiger un cadre conceptuel régional pour l'observation côtière. Une réunion est prévue en juin 2022.
- 55. Dans le cadre du projet FSCC, le CAR/Plan Bleu a dirigé la réalisation de deux évaluations des risques climatiques sensibles au genre dans deux zones sensibles côtières. Plusieurs activités ont été entreprises afin de transposer les résultats à l'échelle de ces zones et de finaliser les rapports d'ici la fin du mois de juin 2022.
- 56. Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne les plans de gestion des zones côtières (PAC) : une étude juridique à l'appui de la ratification du Protocole GIZC par la Bosnie-Herzégovine a été rédigée et sera soumise au Comité directeur du Programme de gestion des zones côtières (CAMP) pour examen et approbation ; et le processus de sélection des coordonnateurs nationaux de projet pour le PAC transfrontalier Otranto (entre l'Albanie et l'Italie) ainsi que le PAC Israël a été finalisé et les contrats sont sur le point d'être signés, ce qui permettra de lancer pleinement les activités.

Résultat 4.2. Les outils et approches durables de l'économie bleue et verte sont utilisés aux fins du développement durable et de la mise en oeuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.

- 57. L'initiative SwitchMed (CAR/CPD) et la Communauté de la croissance bleue d'Interreg Med (CAR/Plan Bleu et Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPM)) ont élaboré une version préliminaire du document d'orientation visant à promouvoir l'économie circulaire au sein de l'économie bleue. Une conférence conjointe est prévue les 10 et 11 mai 2022 à Barcelone, en Espagne, afin de partager les principales conclusions/recommandations et de favoriser la mise en œuvre des mesures.
- 58. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision IG.25/18 portant sur un ensemble de mesures régionales de promotion des entreprises vertes et circulaires, un pôle politique régional est en cours de création (SwitchMed). Ce pôle sera hébergé au sein de la plateforme Switchers et permettra de faciliter le transfert de connaissances par le biais de webinaires, d'évènements, de la diffusion de contenu technique sur l'économie circulaire, etc.
- 59. Le CAR/Plan Bleu a poursuivi ses activités visant à élaborer des lignes directrices en faveur d'un tourisme durable, axées sur les croisières et la navigation de plaisance durables. Ces lignes directrices ont été présentées en marge du Congrès mondial de la nature de l'UICN, et ont fait l'objet de débats avec les institutions françaises travaillant sur le « *Document stratégique de façade* » pour la côte méditerranéenne française.
- 60. Les résultats concernant l'économie bleue en Méditerranée ont été diffusés lors du Forum des mondes méditerranéens (Marseille, France, 7-8 février 2022). En outre, le CAR/Plan Bleu et le CAR/CPD assurent la coordination nécessaire à l'organisation du Med Forum sur l'économie bleue (Barcelone, Espagne, 10-11 mai 2022).
- 61. Le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UPM) et l'Agence française de développement (AFD) entretiennent des relations dans le cadre de l'initiative WestMed dans le but de mettre en œuvre la feuille de route en faveur d'une aquaculture durable.
- 62. Des contacts préliminaires ont été établis avec l'École des hautes études commerciales (HEC), une grande école supérieure en France, pour lancer une étude sur les avantages de la numérisation dans le contexte de l'économie bleue.

Résultat 4.3. Des instruments de gestion environnementale et économiques novateurs ont été adoptés aux fins de la protection et de l'utilisation efficace des ressources côtières et marines

- 63. Grâce au soutien de la Fondation MAVA, le CAR/PAP a signé des contrats avec deux entrepreneurs locaux dans la zone humide de Buna, en Albanie, afin de soutenir des modèles commerciaux innovants, dans le cadre du suivi du plan de gestion de la zone humide préparé lors de la phase précédente de cette initiative appuyée par MAVA.
- 64. Le CAR/Plan Bleu élabore actuellement un rapport préliminaire visant à évaluer les subventions nuisibles à

l'environnement en Méditerranée. Ce rapport devrait être publié au cours du premier semestre 2022.

- 65. En collaboration avec le PNUE/PAM et dans le cadre du Sous-Projet 2.1 du MedProgramme qui traite de la gestion des aquifères côtiers, le Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO a défini les éléments nécessaires à la caractérisation et à l'évaluation des aquifères côtiers prioritaires, en vue de l'élaboration des plans de gestion des aquifères (dans cinq aquifères prioritaires).
- 66. En collaboration avec le PNUE/PAM et dans le cadre du Sous-Projet 2.1 du MedProgramme qui traite de la gestion du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes, le GWP-Med a mené à bien l'analyse des activités du projet en Albanie et a organisé un atelier de consultation des parties prenantes. Ces activités sont dirigées par le Groupe thématique sur les ressources en eau et contribuent à la mise en place de l'évaluation et de la stratégie liées au nexus pour ce pays. Par ailleurs, les activités liées au nexus au Maroc sont mises en œuvre en synergie avec celles relatives au Sous-Projet 2.1 (en coopération avec le CAR/PAP et le CAR/Plan Bleu) ; elles seront intégrées au plan GIZC pour Tanger-Tétouan-Al Hoceima et contribueront à son développement. Le GWP-Med lancera des activités similaires au Liban en 2022. L'Atlas des Nexus devrait voir le jour au cours du premier semestre de 2022.
- Résultat 4.4. Les mesures définies dans le cadre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée sont appliquées au niveau régional et par toutes les Parties contractantes dans les zones relevant de leur juridiction afin de veiller à la sécurité des activités offshore et de réduire leur incidence potentielle sur le milieu marin et ses écosystèmes
- 67. Les mandats des trois groupes de correspondance intersessions chargés de préparer i) un projet de décision sur les critères, règles et procédures communs pour l'enlèvement des installations et les aspects financiers connexes, ii) un programme de surveillance en mer, et iii) un projet de décision sur les amendements aux Annexes du Protocole offshore, ont été préparés en consultation avec les membres du Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone.

Programme 5: Gouvernance

- Résultat 5.1. Les Parties contractantes mettent en oeuvre et font appliquer efficacement la Convention de Barcelone, ses Protocoles, les orientations du PAM, y compris les décisions de la CdP relatives à l'approche écosystémique, la SMDD et les programmes de mesures aux niveaux régional et national.
- 68. Le CAR/INFO a entamé l'analyse conceptuelle des annexes opérationnelles de la politique des données du PAM relatives aux différents flux de données du PAM (BCRS, IMAP, BBN, etc.) afin de commencer la mise en œuvre au niveau régional et, le cas échéant, au niveau national.
- 69. Le CAR/Plan Bleu prépare une évaluation des cas juridiques se référant à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, à titre d'étude préliminaire pour éclairer les activités sur les indicateurs juridiques.
- 70. Le Système commun de communication d'urgence pour la Méditerranée a été intégré au programme du groupe de correspondance/consultation de la Direction générale Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO) sur le nouveau système commun de communication et d'information d'urgence relatif à la pollution marine, qui a tenu sa première réunion le 31 janvier 2022.
- 71. Une proposition de projet impliquant le CAR/ASP et 38 autres partenaires a été incluse dans l'appel d'offres HORIZON 2020 de l'UE: HORIZON-CL6-2022-BIODIV-01-01: Observer et cartographier la biodiversité et les écosystèmes, en particulier les écosystèmes côtiers et marins. Ce projet fournira un cadre fonctionnel associant les systèmes de surveillance actuels et futurs afin de fournir des systèmes fondés sur des données probantes, peu coûteux et faciles à utiliser, pour cartographier, observer et surveiller la biodiversité terrestre, côtière et marine. Ce cadre sera intégré aux réseaux d'observation et de prévision existants dans les bassins de la mer Méditerranée, de la mer Noire et de la mer Rouge, et pourra être reproduit dans d'autres bassins maritimes de l'UE. La principale nouveauté consistera en un système déployé sur un planeur, capable de collecter des échantillons d'ADN électronique dans la colonne d'eau le long de sa trajectoire afin de faciliter l'identification des espèces et l'évaluation de la diversité, élargissant ainsi les capacités des observatoires ODYSSEA actuels et futurs, les transformant en entités de cartographie et de modélisation de la génomique/biodiversité. Le financement nécessaire à ce projet s'élèverait à 13 millions d'euros, dont 500 000 euros à la charge du CAR/ASP.
- 72. Suite au lancement du MedProgramme et de ses sept Sous-Projets mis en œuvre par le PNUE/PAM, le Secrétariat a concentré ses efforts sur l'établissement des instruments juridiques avec les partenaires d'exécution afin d'avancer dans la mise en œuvre des activités sur le terrain. Au cours de la présente période de rapport, 11 des 14 instruments juridiques prévus ont été établis ; les autres sont en cours d'élaboration. Les premières réunions du Comité de pilotage du projet ont été organisées pour cinq des Sous-Projets du MedProgramme afin de faire le point sur

les progrès réalisés et d'obtenir l'approbation des comités de pilotage du projet sur les budgets annuels, les révisions budgétaires et les plans de travail annuels pour 2021-2022.

- 73. En ce qui concerne la mise en œuvre du MedProgramme, il est prévu que ses sept Sous-Projets soutiennent la mise en œuvre des activités nationales et fournissent un ensemble de résultats complémentaires englobant les catégories de questions prioritaires pour la mer Méditerranée qui sont traduites en trois composantes du programme : i) réduction de la pollution d'origine terrestre dans les zones côtières prioritaires gravement polluées et mesure des progrès réalisés ; ii) amélioration de la durabilité et de la résilience climatique dans la zone côtière ; et iii) protection de la biodiversité marine. Plus particulièrement :
- Réduction de la pollution d'origine terrestre : le MedProgramme vise à réduire la pollution dans le bassin méditerranéen grâce à a) la gestion et l'élimination de 2 000 tonnes de polluants organiques persistants et de 50 tonnes de mercure, contribuant ainsi directement aux engagements des pays dans le cadre des Conventions de Stockholm et de Minamata, et b) l'amélioration des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées dans trois pays méditerranéens (Égypte, Liban et Tunisie), par la mobilisation de prêts durs. En outre, l'élaboration de normes régionales sur la gestion des eaux usées, des boues, du dessalement et de la réduction de la pollution due à l'aquaculture contribuera aux plans régionaux adoptés dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre de la Convention de Barcelone.
- Amélioration de la durabilité et de la résilience climatique dans la zone côtière : le MedProgramme encouragera a) les communautés résilientes au changement climatique en intégrant des mesures d'adaptation au changement climatique dans deux plans locaux de GIZC (Maroc et Monténégro) et par le biais d'une formation régionale sur les solutions d'adaptation au changement climatique pour les zones côtières à l'intention des experts techniques et des décideurs politiques, et b) l'utilisation durable des ressources côtières et marines en apportant son soutien aux efforts actuels de la région dans la mise en œuvre du Protocole GIZC, ainsi que l'application de l'approche novatrice liée au lien eau-énergie-aliments-écosystèmes (l'approche « nexus ») visant à équilibrer les demandes concurrentes pour les ressources naturelles. Les partenaires se coordonnent pour renforcer les synergies et les liens entre les trois Sous-Projets liés aux zones côtières méditerranéennes afin de préparer un plan consolidé et intégré de gestion des zones côtières au niveau national.
- Protection de la biodiversité marine : le MedProgramme protégera la biodiversité marine en Libye en élargissant la superficie des paysages marins protégés d'au moins 2 500 hectares et en établissant une unité de gestion et un plan de gestion des AMP sur place dans au moins une AMP de ce pays. La durabilité de ces interventions sera renforcée par la participation des parties prenantes libyennes à la gestion des aires marines protégées et le renforcement de leurs capacités dans ce domaine. Ensemble, ces mesures constituent une contribution significative à l'objectif 11 d'Aichi qui appelle à la conservation globale de 10 % des zones marines et côtières au moyen de « réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone ».
- 74. Le document de projet complet du projet FishEBM MED de la CGPM et du PAM a été soumis au Secrétariat du FEM pour révision et approbation. Ce projet vise à compléter le MedProgramme pour la composante pêche. Le succès du modèle appliqué par le MedProgramme pour la conservation de l'environnement marin peut être reproduit dans le cadre du projet FishEBM grâce à la collaboration entre la CGPM et le PAM, afin de créer des conditions favorables à l'intégration de la pêche dans les plans d'action nationaux existants et de mobiliser des investissements publics, privés ou par le biais de partenariats public-privé.
- 75. Après l'approbation du projet IW:LEARN, le Secrétariat a participé à l'atelier de lancement en ligne du projet qui s'est tenu en décembre 2021. Cet atelier a donné l'occasion d'examiner le document de projet et de discuter de son plan de travail pour 2022. Il a également permis de mettre en évidence les synergies potentielles entre le projet et le MedProgramme. La coopération avec le projet se poursuivra par la participation à une conférence internationale sur l'eau du FEM, afin de présenter les résultats du MedProgramme à un large éventail de parties prenantes, et par l'évaluation de la possibilité de créer des jumelages entre IW:LEARN et d'autres projets et programmes du FEM en vue d'échanger des connaissances, des bonnes pratiques et des approches innovantes sur les domaines thématiques prioritaires du MedProgramme.
- 76. Le FEM-8 est ouvert aux propositions de projets, et le Secrétariat envisage de participer et de contribuer à la préparation et à l'exécution des Sous-Projets pertinents liés aux Programmes intégrés suivants : a) le Programme intégré sur les systèmes alimentaires ; b) le Programme intégré sur la restauration des écosystèmes ; c) le Programme intégré sur les solutions circulaires à la pollution plastique ; et d) le Programme intégré sur l'élimination des produits chimiques dangereux dans les chaînes d'approvisionnement.

Résultat 5.2. Le renforcement systémique et le bon fonctionnement des organes décisionnels et consultatifs du PAM sont assurés et leur efficacité renforcée au moyen de nouvelles approches numériques

- 77. Le Document de projet et les Instruments juridiques relatifs à la mise en œuvre du Programme de travail et du budget 2022-2023 du PAM ont été préparés et soumis au siège du PNUE pour signature ; ils devraient être signés par toutes les parties d'ici la fin février 2022. Afin de soutenir la planification et le suivi de la mise en œuvre du Programme de travail 2022-2023, le Secrétariat a mis à jour un outil de planification et de définition des priorités en consultation avec les composantes du PAM.
- 78. L'accord de coopération bilatéral signé avec le Ministère italien de la transition écologique le 2 novembre 2021, a été intégré dans la Décision de la CdP 22 relative au Plan de travail et au budget 2022-2023 en lien avec les activités spécifiques du Plan de travail, ainsi que dans le document de projet et les instruments juridiques nécessaires à sa mise en œuvre. Une première discussion avec les représentants du Ministère au sujet de la planification de la mise en œuvre du nouvel accord de coopération a eu lieu en marge de la 46° réunion du CEC (Rome, Italie, 16-17 février 2022) et a permis de convenir des prochaines étapes. Des projets de fiches d'activité ont été préparés et seront finalisés dans le courant du mois de mars 2022, et la première réunion du Comité directeur devrait se tenir au cours du deuxième trimestre de 2022.

Résultat 5.3. La cohérence et la complémentarité des mesures est garantie dans le cadre des travaux pertinents menés aux niveaux mondial, régional et national et des instruments politiques et réglementaires du système PAM-Convention de Barcelone

- 79. Sur les 93 cibles des ODD liées à l'environnement, 26 indicateurs des ODD font l'objet d'un suivi par le PNUE, qui est l'organisme dépositaire ayant pour mandat de collecter et de communiquer les données relatives à ces indicateurs à la Division de statistique de l'ONU pour le Rapport sur les objectifs de développement durable du Secrétaire général. La plupart de ces indicateurs présentent un intérêt pour le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, mais tous n'ont pas été inclus dans le système de surveillance du PNUE/PAM. En outre, parallèlement aux orientations stratégiques du PNUE pour les mers régionales 2022-2025, le PNUE a établi un ensemble d'indicateurs de référence pour les mers régionales. Les données pour ces 22 indicateurs seront basées sur les soumissions des pays au Programme pour les mers régionales du PNUE par l'intermédiaire des secrétariats des conventions et des plans d'action pour les mers régionales administrés par le PNUE. Le PNUE met actuellement au point un système de communication des données, en s'appuyant sur le système de communication d'informations sur les indicateurs, qui relève du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial, afin de recueillir des informations sur ces indicateurs auprès des mers régionales.
- 80. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), dirigée par le PNUE et la FAO, le Bureau régional de l'Europe du PNUE a lancé, en collaboration avec le centre GRID-Arendal et le Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC), ainsi qu'avec les Secrétariats des Conventions et des Plans d'action relatifs aux mers régionales, dont le PNUE/PAM, la préparation d'un projet regroupant les cinq mers régionales paneuropéennes : la mer Méditerranée, la mer Noire, la mer Caspienne, la mer Baltique et le bassin de l'Atlantique du nord-est. Ce projet pourrait être sélectionné parmi les projets phares du PNUE dans le cadre de la Décennie des Nations Unies. À long terme, il vise à protéger, préserver et restaurer l'intégrité écologique et la diversité biologique des mers régionales paneuropéennes en améliorant la gestion des EBSA et en créant des AMP efficaces au sein de ces aires. La contribution du PAM/Méditerranée à ce projet est en cours de préparation, avec la participation de l'Unité de coordination et de plusieurs autres composantes du PAM. Le Secrétariat informera les points focaux du PAM en temps voulu, lorsque le cadre logique du projet sera suffisamment avancé pour engager le dialogue en vue d'identifier les sites pilotes pertinents et d'obtenir le soutien des Parties contractantes intéressées.
- 81. La neuvième Conférence ministérielle de la CEE-ONU, « Un environnement pour l'Europe », se tiendra en octobre 2022 à Nicosie, à Chypre. L'un des deux thèmes abordés par cette conférence majeure revêt un intérêt particulier pour les travaux du PNUE/PAM et de la Convention de Barcelone ; il s'agit de l'application des principes de l'économie circulaire au tourisme durable. Le Secrétariat a ainsi été invité par la CEE-ONU et le bureau du PNUE à Genève à formuler des observations sur le projet de document thématique pour la neuvième conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe : Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable ». Le Secrétariat saisit cette occasion pour mettre en évidence des messages politiques clés importants, conformes au mandat et aux politiques du PAM, afin de valoriser les initiatives et les projets dans lesquels les composantes du PAM sont impliquées, et de souligner les résultats et les publications des projets. Le CAR/Plan Bleu a déjà suggéré des « mesures éventuelles en faveur d'un tourisme durable », et cette contribution a été très appréciée et reflétée dans les documents pertinents (en cours). Les activités du système PAM en matière de tourisme et de durabilité en Méditerranée pourront être dûment valorisées et reconnues par le biais de ce document de référence, le cas échéant. En outre, le Secrétariat

prévoit également de participer à cette conférence majeure et de mettre en avant les activités du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Les Parties contractantes sont également encouragées à le faire à travers leurs délégations participant à la conférence et à son processus préparatoire.

Résultat 5.4. Les partenariats et la coopération multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface science-politique, ont été renforcés.

- 82. Le Coordonnateur participera à la 16^e session plénière de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), qui se tiendra à Dubaï (Émirats arabes unis) du 9 au 10 mars. Une cérémonie de signature du protocole d'accord conclu entre les deux organisations et approuvé par la CdP 22 aura lieu au cours de l'Assemblée.
- 83. Le Secrétariat poursuivra sa collaboration avec le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UPM) concernant la mise en œuvre et la mise à jour éventuelle du protocole d'accord signé en 2013 entre les deux organisations. Récemment, l'UPM a renouvelé sa contribution au MedECC en allouant un financement de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) au titre d'une assistance technique au Secrétariat du MedECC.
- 84. Le PNUE/PAM participera à l'édition 2022 de la Conférence (18-20 mai 2022, Séville, Espagne). Tous les responsables des mers régionales européennes et de l'Union européenne participeront à la session ouverte « Connecting Seas » afin de déterminer la marche à suivre pour donner suite à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement 5.2 et au Traité mondial sur les plastiques, notamment le rôle des mers régionales dans le soutien de la mise en œuvre des actions envisagées, encadrées et planifiées dans le cadre du Traité mondial sur les plastiques.
- 85. Le REMPEC a entamé une consultation avec i) la société civile et le secteur privé afin de contribuer à la préparation de la première Réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) (Malte, 29 novembre-1^{er} décembre 2022) et de partager des informations sur les activités et projets en cours/prévus en rapport avec la Stratégie, et ii) les pays, afin de préparer des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la Stratégie.
- 86. Le REMPEC a également lancé la création d'un site Web dédié à la Stratégie, comportant des outils de suivi et d'établissement de rapports pour les Parties contractantes et les parties prenantes. Il a, en outre, diffusé une vidéo promotionnelle présentant la Stratégie lors du One Ocean Summit (Brest, France, 9 février 2022), avant de la mettre en ligne sur son site Internet, et a fait publier la Stratégie en anglais et en français.
- 87. Conclu à la fin de l'année 2021, le Plan de travail conjoint 2022-2030 du PNUE/PAM et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) devrait permettre au système PNUE/PAM-Convention de Barcelone de répondre aux défis et aux priorités exprimés par les Parties contractantes, notamment dans la Déclaration ministérielle d'Antalya. Il reprend les perspectives stratégiques des deux institutions, telles que décrites dans la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour la période 2022-2027 et dans la Stratégie de l'AEE pour la période 2021-2030. Ces stratégies ont intégré dans le Plan de travail conjoint des éléments importants relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi qu'au cadre des ODD, au cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 de la CDB, à la CCNUCC et à l'Accord de Paris, aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, ainsi qu'au pacte vert de l'UE. Le Pan de travail conjoint sera bientôt publié, et sa mise en œuvre devrait se concrétiser par l'établissement de plans de travail annuels autour de ses quatre priorités stratégiques : i) construire une base de connaissances solide ; ii) répondre aux priorités politiques ; iii) promouvoir la transformation numérique ; iv) assurer une mise en réseau, une communication et une interaction coordonnées des parties prenantes.
- 88. Une grande partie des travaux prévus dans le cadre du Plan de travail conjoint PNUE/PAM-AEE est liée à la collecte de données et d'informations, notamment à l'élaboration et à la mise en place d'indicateurs, à des activités de renforcement des capacités nationales, ainsi qu'à l'élaboration d'outils, de méthodes et d'approches visant à mesurer les résultats en matière de durabilité et l'efficacité des réponses, et à l'établissement d'un rapport sur les écarts en matière de durabilité, portant sur la réalisation des ODD et des objectifs de la Convention de Barcelone et de ses protocoles. Cette composante vise à compléter les activités de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement marin et côtier entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de l'IMAP, vers des évaluations globales couvrant l'ensemble du modèle DPSIR. La mise en œuvre parallèle et interdépendante du système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) et de l'IMAP est essentielle pour soutenir la collaboration à l'échelle régionale entre les parties prenantes nationales et régionales, et pour mettre davantage l'accent sur les aspects environnementaux dans la région méditerranéenne grâce à un large éventail d'indicateurs complémentaires, si nécessaire.
- 89. En octobre 2021, afin de renforcer les synergies avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Coordonnateur a rencontré M. Abdellah Mokssit et M^{me} Ermira Fida, respectivement Secrétaire exécutif et Secrétaire exécutive adjointe du GIEC. Les discussions ont porté sur deux questions principales : le renforcement de la collaboration bilatérale avec le MEDECC et le soutien au MedECC, appuyé par le PNUE/PAM

depuis 2015, ainsi que sur la contribution du GIEC à la CdP 22 et au-delà. Par la suite, le GIEC a participé, à travers une intervention virtuelle, à la discussion ministérielle de haut niveau de la CdP 22, en présentant les principales conclusions du rapport « Changement climatique 2021 : la base des sciences physiques » et le prochain document interchapitres sur la région méditerranéenne issu de la contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation. Il s'agissait d'une première étape dans le renforcement de la collaboration bilatérale ; d'autres travaux de collaboration sont à l'étude.

- 90. La collaboration avec les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm se poursuit. À cet effet, le Coordonnateur a rencontré le Secrétaire exécutif de ces conventions, M. Rolph Payet, en octobre 2021 et a convenu d'organiser la prochaine réunion bilatérale entre les deux Secrétariats à Athènes autour de la fin octobre ou du début novembre 2022 ou même en juillet 2022, après la CdP des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (6-17 juin 2022). L'objectif de cette réunion bilatérale consiste à examiner la mise en œuvre du protocole d'accord et de déterminer les besoins d'activités conjointes concrètes, notamment dans le cadre du Partenariat mondial sur les plastiques, de la mise en œuvre du MedProgramme du FEM, qui comporte un volet important sur l'élimination des PCB et le renforcement des capacités connexes, ainsi que sur la prévention des polluants organiques persistants, etc.
- 91. Le CAR/CPD, en sa qualité de centre régional de la Convention de Stockholm, participera au débat en présentiel de la CdP des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (Genève, Suisse, 6-17 juin 2022). Des activités de sensibilisation et de communication seront planifiées en coordination avec le programme MEDPOL afin de donner de la visibilité aux activités pertinentes réalisées en Méditerranée (notamment dans le cadre du MedProgramme) et à la nécessité de renforcer les stratégies de prévention. La participation du PNUE/PAM (par le biais du MEDPOL et du CAR/CPD) au Partenariat de la Convention de Bâle sur les déchets plastiques sera également mise en évidence.
- 92. Le MEDPOL a été mandaté pour diriger l'un des sous-groupes du Partenariat de la Convention de Bâle sur les déchets plastiques. L'activité 2 de ce sous-groupe concerne la collecte d'informations sur les meilleures pratiques et les leçons tirées afin de mettre en place et de renforcer le recyclage écologique des déchets plastiques, par exemple par des approches innovantes en coopération avec diverses parties prenantes. Le MEDPOL travaille actuellement en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Bâle pour finaliser un rapport intitulé « Compilation d'informations sur les meilleures pratiques et les leçons tirées afin de mettre en place et de renforcer le recyclage écologique des déchets plastiques ».
- 93. En ce qui concerne la collaboration avec la CEE, le Coordonnateur a rencontré en octobre 2021 M^{me} Monika Linn, Conseillère principale du Secrétaire exécutif de la CEE et chef du Groupe du développement durable et du genre, ainsi que M. Marko Keiner, Directeur de la Division de l'environnement de la CEE. Plusieurs discussions bilatérales sur le rôle que le PNUE/PAM peut jouer dans le suivi de la mise en œuvre de l'ODD 14 dans la zone couverte par la CEE ont été organisées. Plusieurs échanges ont également porté sur la manière de prendre en compte d'autres ODD pertinents dans l'évaluation de l'ODD 14 (par exemple, le genre, etc.), et sur la manière de poursuivre les opportunités de coopération bilatérale et multilatérale avec les Commissions économiques régionales de l'ONU (CEE, CEA et CESAO). D'autres discussions ont abordé la poursuite de la collaboration ; la mise à profit des expériences du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants de la Convention d'Aarhus, de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontières et de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, ainsi que des processus d'étude de la performance environnementale ; la poursuite de la collaboration et la valorisation de l'initiative phare de la SMDD sur la Convention d'Aarhus ; ainsi que l'éducation en vue du développement durable (EDD). La possibilité d'organiser des sessions à la suite des réunions du Comité d'examen du respect des dispositions a également été envisagée.
- 94. Le Secrétariat a continué à rechercher, promouvoir et renforcer les synergies avec d'autres Secrétariats et Parties sur les mesures de protection et de gestion spatiales de la biodiversité marine dans la zone méditerranéenne. Après la participation réussie des organes directeurs et des Parties à l'initiative promue au cours de l'exercice biennal 2020-2021, le CAR/ASP a pris part à une initiative sur une zone de corridor fonctionnel pour les baleines dans le nord-ouest de la Méditerranée. Il a ainsi mis sur pied une session consacrée aux outils de gestion par zone lors de l'atelier technique organisé par la France dans le cadre de la « Proposition de création d'une zone maritime particulièrement vulnérable auprès de l'OMI » (Paris, France, 18-19 octobre 2021). Le CAR/ASP a également participé au Groupe de travail sur les mesures de protection associées et à l'atelier du Ministère italien de la transition écologique, en collaboration avec l'Accord Pelagos et l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), intitulé « Une zone maritime particulièrement vulnérable pour le nord-ouest de la Méditerranée » (Rome, Italie, 17 décembre 2021). En outre, en décembre 2021, le CAR/ASP a appuyé la demande du Monténégro de fournir un soutien technique axé sur l'application d'outils d'aide à la décision pour l'initiative visant à transformer le détroit entre la mer Adriatique et la mer Ionienne en aire marine

écologiquement et biologiquement importante. Ce soutien permettra d'alimenter les discussions autour du cadre sur les moyens potentiels de gouvernance de l'initiative en 2022. Des contacts préliminaires ont été établis avec le Secrétariat de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) afin d'entamer des discussions sur le thème des AMCEZ dans le cadre des mandats respectifs des deux Secrétariats et d'évaluer les synergies et les modalités de coopération possibles dans cette nouvelle priorité.

Résultat 5.5. Des approches coordonnées sont appliquées pour renforcer la capacité des institutions publiques à mettre en oeuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles

- 95. Le CAR/PAP a organisé une formation virtuelle sur la planification de l'espace marin (PEM) à l'intention des représentants des administrations et des institutions publiques impliquées et/ou intéressées par la PEM dans tout le bassin méditerranéen et désignés par les points focaux du CAR/PAP. La formation a consisté en deux ateliers en ligne et un ensemble de conférences sur la plateforme MedOpen. Elle a débuté le 17 novembre 2021 par le séminaire d'ouverture, qui a rassemblé plus de soixante participants. Celui-ci était axé sur la PEM et l'économie bleue. Par la suite, les participants ont eu quatre semaines pour étudier les cours disponibles sur MedOpen et passer les tests de compétences. Le dernier atelier s'est tenu les 16 et 17 décembre 2021 et portait sur les thèmes de la gouvernance, de l'approche écosystémique, du changement climatique et des interactions terre-mer.
- 96. Sur la base des actions du PASBIO post-2020 et de la Stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCEZ en Méditerranée, des projets cohérents à mettre en œuvre aux niveaux régional, sous-régional ou multinational méditerranéen seront définis. Ils seront élaborés dans le cadre d'une stratégie de collecte de fonds pour le PASBIO post-2020, ainsi que pour la Stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCEZ en Méditerranée, pour la période 2022-2030 et au-delà, pour laquelle un appel d'offres a été lancé et dont la conclusion est prévue en février 2022.

<u>Programme 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du</u> littoral méditerranéens pour une prise de décision informée

Résultat 6.1. Des activités de prospective inclusives et participatives sont entreprises aux niveaux régional, national et local et accompagnées du renforcement des capacités connexes.

- 97. La préparation de l'analyse diagnostique transfrontalière est en cours : les premiers chapitres sont en cours d'élaboration, notamment les chapitres 3 à 9 sur la socioéconomie de référence (chapitre 3), les questions transfrontalières (chapitre 4), le genre (chapitre 5), les parties prenantes (chapitre 6), la gouvernance (chapitre 7), l'analyse de scénario (chapitre 8) et les liens avec les ODD (chapitre 9).
- 98. Le CAR/Plan Bleu organise une consultation des représentants de la jeunesse dans le cadre de l'étude prospective MED 2050 par vidéoconférence le 2 mars 2022. Le rapport de synthèse du module 1 de MED 2050 est en cours de finalisation et doit être remis pour mars 2022. Le premier atelier du module 3 de MED 2050 est en cours de préparation et devrait avoir lieu en mai 2022.
- 99. Le MedProgramme contribuera à la constitution d'une base de données probantes pour une vision partagée de la Méditerranée par le biais d'évaluations, d'activités de suivi et de systèmes d'information visant à promouvoir le partage des connaissances entre les pays partageant la mer. La réunion annuelle d'évaluation qu'il est proposé d'organiser en juin 2022 constituera un forum pour l'apprentissage entre pairs au sein du Programme, pour attirer l'attention régionale et mondiale sur les progrès réalisés en matière d'impact dans la région méditerranéenne, et pour permettre une gestion adaptative au niveau du Programme.

Résultat 6.2. L'IMAP, les travaux de prospective et d'autres exercices et outils d'évaluation sont approfondis en se fondant sur des données scientifiques afin de renforcer l'interface science-politique et le processus de prise de décisions.

- 100. Des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne le groupe côte et hydrographie de l'IMAP. Les rapports nationaux sur l'indicateur commun 15 ont été élaborés en Israël, en Libye et en Tunisie, tandis que le rapport de l'Algérie est en cours d'élaboration. Selon la fiche d'orientation pour l'indicateur commun 16 (littoral), la première série de données de suivi et les rapports associés ont été mis au point pour l'Algérie et la Tunisie, suite aux contributions du CAR/PAP. Les critères d'évaluation et le document d'orientation pour l'application des critères d'évaluation relatifs à l'indicateur commun 16 ont été finalisés après la réunion du Groupe de correspondance sur la surveillance (CORMON) (25 novembre 2021) et traduits en français.
- 101. Les projets financés par l'UE, notamment le projet EcAp Med III, le projet IMAP AMP et le projet Med II sur les déchets marins, progressent bien. Grâce à une étroite collaboration entre l'Unité de coordination, le CAR/ASP et le CAR/INFO, ces trois projets ont été présentés à la CdP 22. Des accords juridiques avec les pays bénéficiaires restants doivent encore être conclus, ce qui permettra de commencer la mise en œuvre des activités et la collecte des données.

Dans le cadre du projet EcAp MED III, le Secrétariat a signé des accords juridiques avec des agences en Israël et au Maroc, et le CAR/ASP a conclu des accords avec la Libye, le Maroc et la Tunisie. S'agissant du projet IMAP AMP, des accords juridiques ont été signés avec Israël, le Maroc et la Tunisie.

- 102. Le projet IMAP AMP, conformément au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB et en étroite collaboration avec les partenaires et les parties prenantes du PNUE/PAM, a soutenu l'élaboration du Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne post-2020 (PASBIO post-2020) et celle de la Stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCEZ en Méditerranée, adoptée lors de la CdP 22. Dans le cadre de la composante AMP, le Forum 2020 des AMP en Méditerranée (28 novembre-1er décembre 2021) a été organisé avec succès à Monaco et en ligne et a réuni plus de 220 participants issus de 26 pays. En outre, le premier atelier de formation sur la gestion efficace des AMP a été organisé en ligne (7-8 février 2022); il a été précédé d'un atelier de mentorat en ligne (2-3 février 2022).
- 103. Les réunions du Groupe de travail de l'IMAP continuent à se tenir mensuellement; elles traitent des questions clés de la mise en œuvre de la feuille de route EcAp, de l'organisation des CORMON et de la mise en œuvre de la Feuille de route du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR). Un modèle a été établi pour le MED QSR, sur la base des grandes lignes et des contenus annotés convenus lors de la huitième réunion du Groupe de coordination EcAp (9 septembre 2021), et sera présenté aux réunions des CORMON. Le CAR/INFO a commencé la collecte et l'analyse des données de surveillance disponibles aux fins de la représentation cartographique du MED QSR 2023. Le CAR/Plan Bleu a, en outre, préparé un ensemble de cinq illustrations cartographiques « Pression-Réponse », à titre de contribution au MED QSR 2023.
- 104. Les composantes du PAM, et en particulier le CAR/INFO, ont aidé les Parties contractantes à soumettre leurs données au système d'information de l'IMAP. Toutefois, le niveau de communication des données est inférieur à l'engagement convenu collectivement pour la transmission des résultats d'évaluation en vue de la préparation du MED QSR 2023. Compte tenu de l'importance primordiale que revêt la communication des données de surveillance dans le cadre de plusieurs décisions des CdP 19, 20, 21 et aux étapes de la feuille de route du MED QSR 2023, le huitième groupe de coordination de l'EcAp a appelé les Parties contractantes à répondre à l'appel à données et à donner la priorité à la communication des données et/ou à l'achèvement du processus de validation du système d'information de l'IMAP de toute urgence.
- 105. Des accords de financement à petite échelle ont été conclus avec 10 pays pour rendre opérationnels les programmes nationaux de surveillance des déchets marins, dans le but de produire des données et de renforcer les capacités techniques nationales des autorités locales. Des notes conceptuelles destinées à rédiger les chapitres du Rapport sur la qualité de la Méditerranée sur l'eutrophisation, les contaminants et les déchets marins sont en cours d'élaboration en ce qui concerne les critères et les seuils d'évaluation, ainsi que les échelles d'évaluation et l'évaluation intégrée de la méthodologie IMAP. La réunion du CORMON, qui se tiendra du 11 au 13 mai 2022 à Athènes, en Grèce, est en cours de préparation.
- 106. Le CAR/Plan Bleu a commencé à travailler dans le cadre du projet ABIOMMED, financé par l'UE dans le cadre de la DCSMM, afin d'élaborer un guide méthodologique sur l'analyse socio-économique des mesures visant à atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en Méditerranée. Dans ce contexte, une analyse socio-économique d'une mesure régionale de biodiversité sera réalisée. Les résultats sont attendus d'ici mi-2023.
- 107. Le CAR/CPD a a collaboré avec le CAR/Plan Bleu pour mettre à la disposition du public l'ensemble des indicateurs CDP dans MapX, la composante cartographique du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial-Méditerranée du PNUE. En 2021, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action régional sur la CPD, le CAR/CPD a publié 30 fiches d'information sur la CPD, contenant des données actualisées sur les progrès réalisés par les pays méditerranéens en matière de développement durable.
- 108. L'élaboration du programme d'évaluation des espèces non indigènes est en cours dans le cadre des projets IMAP AMP et EcAp Med III, financés par l'UE. Une base de référence régionale pour les espèces non indigènes sera discutée lors de la réunion du CORMON (28-29 mars 2022) en vue de son utilisation dans le cadre du MED QSR 2023.
- 109. Les échelles de surveillance et d'évaluation, les critères d'évaluation, les seuils et les valeurs de référence pour les indicateurs communs IMAP relatifs aux oiseaux de mer sont définis par le Groupe de travail en ligne, et seront présentés pour examen lors de la réunion du CORMON sur la biodiversité et la pêche (vidéoconférence, 28-29 mars 2022). Les échelles de surveillance et d'évaluation, les critères d'évaluation, les seuils et les valeurs de référence pour les indicateurs communs IMAP liés aux habitats benthiques sont en cours d'élaboration, en étroite collaboration avec le Groupe de travail en ligne sur les habitats benthiques. Ces travaux seront présentés lors de la réunion du CORMON sur la biodiversité et la pêche à l'automne 2022.

110. Des progrès sont réalisés dans la mise en œuvre de la deuxième phase de l'IMAP dans le cadre du projet EcAp MED III, financé par l'UE. Un appel à une expertise externe pour entreprendre une analyse documentaire sur les sources de données disponibles, les meilleures pratiques et les méthodologies en Méditerranée pour le suivi et l'évaluation des dommages au fond de la mer est lancé. Les résultats seront examinés par le CORMON (automne 2022) et seront utilisés pour l'élaboration des indicateurs communs de l'objectif écologique 6 sur l'intégrité des fonds marins, qui seront développés dans le cadre du projet ABIOMMED.

Résultat 6.3. La mise en oeuvre de l'IMAP et les outils de suivi de l'environnement et du développement fournissent des données actualisées et de qualité à l'appui des processus décisionnels des Parties contractantes et de l'évaluation du BEE.

- 111. Un accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique est en cours de rédaction. Il vise à renforcer les capacités nationales à appliquer des pratiques harmonisées et normalisées de surveillance et d'évaluation de la pollution et des déchets marins, conformément à l'IMAP. Des lignes directrices pour la surveillance des microplastiques provenant des stations d'épuration des eaux usées et des apports fluviaux de déchets marins sont à l'étude (dans le cadre du projet MED II sur les déchets marins). Des projets sont également en cours d'élaboration en vue d'étendre et de renforcer les capacités de surveillance et de prévision du milieu marin par l'intégration de réseaux de systèmes d'observation et de prévision (observatoires océanographiques) dans toute la Méditerranée.
- 112. Le CAR/INFO a entrepris la mise à niveau annuelle et l'analyse de la vulnérabilité de la plateforme InfoMAP et du Système de rapports en ligne de la Convention de Barcelone et de ses fonctionnalités en vue d'évaluer les besoins d'amélioration. Le mandat de l'Équipe spéciale chargée de la gestion des données du PAM a été élaboré et la réunion de lancement a eu lieu.
- 113. Grâce au CAR/INFO, et en étroite collaboration avec les composantes compétentes du PAM, le système d'information des normes de données et des dictionnaires de données de l'IMAP pour les indicateurs 3, 4, 5, 18 et 20 a été développé. L'élaboration de nouvelles normes de données et de nouveaux dictionnaires de données pour les indicateurs communs 19 et 7-11 de l'IMAP est en cours. Le service d'assistance du CAR/INFO a fourni un soutien continu aux Parties contractantes pour l'établissement des rapports au titre de l'IMAP; d'autres réunions d'assistance et des formations sont prévues.
- 114. Le REMPEC a entamé un dialogue avec le CAR/INFO sur le lien entre le Système d'information géographique intégré méditerranéen pour l'évaluation du risque et la lutte contre la pollution maritime et le système de gestion des données InfoMAP.
- 115. L'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement a dressé de nouvelles cartes. En février 2022, il recensait 78 cartes spécifiques au PAM, plus d'une centaine d'autres cartes spécifiques à la Méditerranée et plusieurs centaines de cartes mondiales dont le contenu est pertinent pour les activités du PAM.

<u>Programme 7 : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes</u>

Résultat 7.1. Les parties prenantes et les décideurs politiques sont dûment informés de l'état de la mer et du littoral méditerranéens et sensibilisés aux questions environnementales prioritaires

- 116. La quatrième édition du prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement et la deuxième édition du prix de la durabilité WeMed Mediterranéenne sont en préparation. La deuxième édition du prix WeMed récompensera les réalisations exceptionnelles des entreprises de l'économie verte et circulaire, ainsi que les écosystèmes qui les soutiennent, et permettra de mieux les faire connaître (l'accent étant mis sur le secteur textile).
- 117. Les préparatifs pour la célébration de la Journée des ASPIM sont en cours. Organisée par le CAR/ASP, en collaboration avec le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos, l'édition 2022 de cette Journée se tiendra à Monaco en mai 2022. Les deux organisations travaillent ensemble sur les aspects logistiques et de programmation. Les travaux relatifs à la création du logo de la Journée des ASPIM, des certificats ASPIM et d'autres supports de communication spécifiques à l'évènement sont en cours.
- 118. La carte historique établie par le CAR/INFO comme nouvel outil de communication pour présenter l'organisation du système PAM et ses activités est en passe d'être finalisée. Elle présentera le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone d'une manière inédite, permettant à un large public de naviguer à la recherche d'informations sélectionnées.
- 119. Le CAR/INFO a lancé des consultations concernant la nouvelle Stratégie de gestion des connaissances du PAM afin d'ouvrir la voie à la conception du premier prototype de plateforme de gestion des connaissances.
- 120. Le CAR/ASP collabore avec l'Office français de la biodiversité pour coordonner le Réseau méditerranéen pour la posidonie dans le cadre du Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en Méditerranée adopté par le

système PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Ce Réseau doit permettre de réunir différents acteurs, tels que les autorités, les scientifiques, les organisations environnementales internationales, les professionnels (dont les agents de plaisance), et les marinas des pays méditerranéens concernés par la protection de Posidonia oceanica, menacée par diverses pressions telles que le mouillage. L'objectif consiste à renforcer les capacités de chaque pays pour mieux protéger Posidonia oceanica et prévenir sa dégradation future.

121. Le 22 février 2022, le premier d'une série de webinaires de sensibilisation, intitulés « Rendez-vous du Plan Bleu » a eu lieu en ligne et portait sur l'ECA SOx Med. Au total, 57 participants ont suivi les présentations en direct, dont une présentation assurée par Guillaume Sainteny, président du Plan Bleu, sur le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone et les instruments existants visant à lutter contre la pollution dans le contexte méditerranéen. Le REMPEC a présenté en détail l'ECA SOx Med et les conditions préalables à sa mise en œuvre effective. Le CAR/Plan Bleu a partagé des informations tirées d'une analyse coûts-bénéfices récemment réalisée par le CAR. Le diaporama, la fiche technique et les autres ressources utilisées lors de la session sont disponibles sur le site du Plan Bleu.

Résultat 7.2. Les citoyens et le grand public sont sensibilisés et informés dans le cadre de projets scientifiques participatifs et de campagnes numériques

- 122. Élaboré par l'équipe chargée de la communication de l'Unité de coordination, le Guide pour adolescents sur le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone a été publié le 8 février 2021. Il présente, de manière simplifiée, le cadre juridique que le PNUE/PAM et les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont établi et progressivement amélioré, et couvre un large éventail de thèmes relatifs à l'environnement marin et côtier de la Méditerranée ainsi qu'au développement durable. Ce support de communication et de sensibilisation est destiné aux partenaires du PAM, aux praticiens de la culture océanique, aux éducateurs et aux jeunes lecteurs âgés de 11 à 17 ans qui vivent dans la région méditerranéenne et au-delà : https://bit.ly/334k92q.
- 123. À l'occasion du 45^e anniversaire de la Convention de Barcelone, l'Unité de coordination a publié une nouvelle présentation vidéo du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone : https://bit.ly/3JVMDfv.
- 124. Afin de créer des synergies dans les activités de communication entreprises dans le cadre des projets financés par l'UE, à savoir le projet EcAp MED, le projet IMAP AMP et le projet MED II sur les déchets marins, l'Unité de coordination finalise une brochure expliquant la raison d'être et les objectifs de l'ensemble du portefeuille.
- 125. Afin de renforcer la présence numérique du PNUE/PAM, l'Unité de coordination a lancé une nouvelle page sur LinkedIn qui sera dédiée à la publication des postes vacants et des appels à consultants (offrant ainsi des opportunités de faire connaître le travail de l'organisme sur des thèmes pertinents). La page proposera également du contenu (messages, liens vers des articles et des contenus multimédias), faisant ainsi écho au compte twitter (lancé en octobre 2019), qui compte désormais 1 600 followers. Elle permettra aux représentants des Parties contractantes et aux partenaires du PAM de s'engager avec le PNUE/PAM sur LinkedIn, une plateforme populaire auprès des praticiens de l'environnement et du développement durable dans la région méditerranéenne. Conformément à la Stratégie de communication opérationnelle du PAM, la présence numérique du PNUE/PAM continuera de reposer sur une communication coordonnée par le Groupe de travail sur la communication du PAM sur les réseaux sociaux grâce à l'utilisation cohérente de nos hashtags génériques (#BarcelonaConvention et #Act4Med) sur tous les réseaux, y compris Facebook (où le système PAM est présent par le biais des comptes des CAR).
- 126. Les temps forts de la CdP 22 sont désormais accessibles depuis une page dédiée du site Web: https://bit.ly/BC-COP22. La réunion a bénéficié d'une couverture médiatique significative, notamment auprès des médias basés en Turquie. La couverture médiatique sur place a été organisée avec le pays hôte de la CdP 22, conformément à la procédure d'accréditation des médias de l'ONU. L'Unité de coordination a publié deux communiqués de presse (avec l'aide du Groupe de travail sur la communication du PAM pour ce qui est de la traduction et de la diffusion aux médias nationaux). Une rencontre avec des représentants de l'Agence France-Presse, de la BBC Turquie et de TRT World a été organisée le 10 décembre 2021, à Antalya. Une dépêche de l'AFP sur l'ECA SOx Med, reprenant les propos du Coordonnateur du PAM, a été largement reprise par les médias panméditerranéens, dont France 24 : https://bit.ly/3s83ggU.
- 127. L'exposition de la CdP 2 est également disponible virtuellement (www.info-rac/COP22exhibition) via une page Web montrant le stand de la CdP 22, notamment le panneau géant élaboré par le CAR/INFO sur les principaux résultats du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone pour le dernier exercice biennal. La page Web héberge également les principaux supports exposés lors des évènements parallèles ainsi que les vidéos produites par l'Unité de coordination et les composantes du PAM, et en particulier la bande-annonce de la CdP 22, le clip vidéo promotionnel du prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement, et la vidéo sur les indicateurs communs du PAM conçue et produite par le CAR/INFO.
- 128. Le rapport biennal du PAM, élaboré par le CAR/INFO et qui constitue un nouvel outil de communication pour

présenter les résultats du système PAM, est en passe d'être finalisé. Le rapport, conçu sous la forme d'un document téléchargeable, mais aussi d'une page interactive, exposera les principaux résultats obtenus par le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone à un large public.

- 129. Le site Web du projet MED II sur les déchets marins est en cours de conception. La brochure du projet, elle, est en préparation. En outre, le rapport sur l'évaluation des plans régionaux a été soumis au comité de publication pour approbation.
- 130. Le CAR/CPD travaille actuellement sur sa nouvelle identité visuelle, conformément aux conclusions de la CdP 22; un nouveau site Web est en préparation. Une campagne de lancement est en cours d'élaboration et devrait avoir lieu vers la fin du premier trimestre 2022.
- 131. La CAR/Plan Bleu a lancé une nouvelle initiative de communication « *Les rendez-vous du Plan Bleu* », dont le premier évènement, organisé le 22 février 2022 en coordination avec l'Unité de coordination et le REMPEC, portait sur le processus relatif aux ECA SOx Med. Cette première édition a réuni 57 participants, sur 110 inscrits. Hormis des problèmes de connexion en début de session, le bilan est positif : un flux fluide, des participants qui sont restés jusqu'à la fin, un public international et un intérêt pour le sujet démontré par les nombreuses questions posées. La conférence a été diffusée sur YouTube : https://www.youtube.com/watch?v=EHtytl8JTG0.
- 132. Des pages Web assorties d'infographies, des articles sur des sujets d'actualité, des publications nouvellement éditées et des vidéos sont en cours d'élaboration afin de présenter et de promouvoir le PASBIO post-2020 et la Stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCEZ en Méditerranée.
- 133. Dans le cadre du projet Expériences et partage des connaissances, financé par MAVA, un nouveau film est en cours de réalisation. Le film vise à partager les enseignements tirés du programme d'observation des prises accidentelles, tout en promouvant le rôle des observateurs et des pêcheurs en tant que partie intégrante de la solution au problème des prises accidentelles.
- 134. Plusieurs reportages (National GEO, CNN et DW) ont été tournés en Tunisie en vue de présenter les solutions mises en place pour résoudre le problème des prises accidentelles en faveur d'une pêche plus durable. Des ONG locales ont mené des actions de sensibilisation dans les écoles, les ports, les administrations et les marchés aux poissons. Un film est également en cours de réalisation pour partager les enseignements tirés du programme d'observation des prises accidentelles et promouvoir le rôle des observateurs et des pêcheurs en tant que partie intégrante de la solution au problème des prises accidentelles.

Résultat 7.3. Vers une transformation numérique : les technologies numériques sont exploitées afin d'améliorer la mise en réseau et la visibilité du PAM

- 135. Le CAR/ASP est partenaire d'un consortium (56 partenaires dirigés par INTRASOFT International SA, Grèce) qui a finalement obtenu un financement de la Commission européenne pour un projet triennal visant à lancer un jumelage numérique intégré pour les données marines et maritimes et les services d'information (ILIAD), en réponse à un appel à candidatures dans le cadre du programme de travail H2020 de l'UE « Mers et océans transparents et accessibles : vers un jumeau numérique de l'océan ». Le budget du CAR/ASP en tant que partenaire des utilisateurs finaux au sein du consortium est de 235 000 euros. Ce projet a débuté le 1er février 2022 et portera principalement sur le renforcement des capacités, sur les actions en direction des décideurs politiques, notamment en ce qui concerne les engagements contractés dans le cadre du pacte vert de l'UE et de la Stratégie numérique, ainsi que sur la sensibilisation du public et la participation des citoyens et des multiples parties prenantes.
- 136. Le contenu de la plateforme collaborative des ASPIM est actuellement mis à jour.
- 137. La formation en ligne sur la Convention de Barcelone, élaborée par le CAR/INFO au sein de la plateforme d'apprentissage électronique, est en cours de finalisation.
- 138. Le CAR/INFO a lancé des consultations internes afin de définir les priorités dans le cadre de la Stratégie de transformation numérique.